

déjà jusqu'à ce qu'ils rachètent leur liberté à beaux deniers comptant.

**L'excution de Danga remise**  
Nancy, 13 janvier. — L'arrivée de M. Deblat, escorte des saisis de justice, avait fait croire hier à l'excution de Danga pour ce matin.

Une foule énorme a stationné aux abords de la prison.

L'excution n'a pas eu lieu.

Nancy, 13 janvier. — Tout le monde s'attendait à l'excution de Danga pour ce matin.

Elle est remise à demain.

Un bataillon d'infanterie, quatre brigades de gendarmerie et la police locale sont désignés pour le service d'ordre.

Une foule considérable stationne devant la prison.

On remarque beaucoup de Missipontains.

Les mesures pour l'excution sont prises de telle sorte que personne, sans les gens de justice et les fonctionnaires, ne pourra rien voir.

C'est dans une voiture que Danga sera conduit au lieu du supplice, accompagné par l'abbé Dideot, aumônier de la prison.

L'excution aura lieu définitivement sur le terrain du cimetière du Sud.

Le maire, cette décision prise, a fait prévenir le procureur-général. Celui-ci a désigné M. Gégout, substitut, pour annoncer au condamné le rejet de son pourvoi et lui donner lecture de l'arrêt d'excution.

Danga ne se sent encore rien.

Il compte sur huit jours avant de savoir quelque chose.

On croit, à la prison, que son réveil sera terrible.

La femme et les parents de Danga n'ont pas demandé une seule fois à le voir depuis sa condamnation.

**Les élections de dimanche**  
Montauban, 13 janvier. — Les chiffres officiels de l'élection législative d'hier, sont les suivants : MM. Cambé, opp., 6193 voix, chû; Arnaud, cons., 5221.

Bonneville, 13 janvier. — M. Jacques Reuss, opportuniste, a été élu conseiller d'arrondissement pour le canton de Pluses, par 995 voix, sur 1,072 votants, et 2,010 inscrits.

**Dom Pedro à Cannes**  
Paris, 13 janvier. — L'empereur Dom Pedro partira demain pour Cannes.

**L'entrée du prince de Monaco**  
Monaco, 13 janvier. — Le prince et la princesse sont arrivés hier à deux heures, par un train spécial, venant d'Antibes. Leur arrivée a été annoncée par vingt et un coups de canon.

Le prince Albert portait l'uniforme de capitaine de vaisseau, la princesse une toilette ravissante de velours gris. Le prince Louis et le jeune duc de Richelieu suivaient.

Le baron de Farincourt, gouverneur de Monaco, attendait les souverains sur le quai de la gare, décoré de tentures rouge et or.

La famille souveraine a pris place dans une calèche traînée par quatre chevaux attelés à la daumont. L'attelage pouvait à peine se frayer un passage au milieu de la foule, qui poussait des acclamations enthousiastes.

Sur le parcours du cortège, de la gare au palais, avaient été dressés des mâts avec oriflammes couleurs nationales. Toutes les maisons étaient pavisées.

Un bouquet a été offert à la princesse par la Société des régates.

Le maire et la municipalité, ainsi que le clergé, les fonctionnaires des autorités civiles et militaires attendaient les souverains à l'arc de triomphe de la place du Palais.

Le comte Gastaldi, maire, a présenté au prince les clefs de Monaco, et des jeunes filles ont offert à la princesse un riche éventail au nom du comité international.

La société chorale et harmonique a exécuté une cantate.

Des discours ont été prononcés par le maire, le président de la Société des régates et le président du comité international.

L'enthousiasme a été très grand.

Le temps était splendide. L'affluence des étrangers était considérable.

Monaco, 13 janvier. — A 2 heures, un Te Deum a été chanté à la cathédrale. Le prince et la princesse de Monaco, ont été reçus au seuil de l'église par l'évêque entouré du clergé.

L'évêque a félicité le prince de faire consacrer par Dieu les possessions qu'il a de ses aïeux. Tout le corps consulaire était présent.

Le prince portait la grande croix de la Légion d'honneur que venait de lui remettre M. de Larivière, consul de France, avec une lettre autographe de M. Carnot.

Le trône du prince était surmonté du dais qui a servi à Charles-Quint lorsqu'il entra à Monaco. Temps admirable, foule immense.

**L'allocation de Guillaume II le 1<sup>er</sup> janvier**  
Berlin, 13 janvier. — La Gazette de l'Allemagne du Nord dément, de nouveau, que l'empereur d'Allemagne ait adressé aux commandants d' corps l'allocation qui a soulevé, dans la presse étrangère, de violentes polémiques.

**L'Autriche et François-Joseph**  
Buda-Pesth, 13 janvier. — Le Premier Lajth, revenant sur ses déclarations prêtées au comte Hoyos, par un journal de Paris, dit que l'ambassadeur d'Autriche à Paris a tout d'abord démenti catégoriquement les informations répandues sur le compte de l'empereur François-Joseph.

Le journal ajoute que le comte Hoyos a fait ressortir le peu de probabilité d'une guerre franco-allemande, mais que, par contre, il n'a pas dit que l'Autriche n'avait contracté l'alliance avec l'Allemagne, que contrainte et forcée, pas plus qu'il n'a affirmé que la France n'avait rien à redouter de l'Autriche-Hongrie.

**Au Reichstag**  
Berlin, 13 janvier. — M. de Lovetson, président, communique le compte rendu de l'audience qui lui a été accordée hier par l'empereur. Le souverain lui a déclaré que la situation politique générale permettait actuellement de considérer la paix du monde comme absolument assurée.

Pour maintenir la paix, a ajouté l'empereur, il est avant tout nécessaire que l'Allemagne, conformément à sa situation politique et géographique, ne néglige rien pour conserver ses armements en bon état, et s'occupe sans interruption de son armée et de sa flotte.

**Arrivée de Stanley à Suez**  
Suez, 13 janvier. — Stanley est arrivé.

**Un cyclone à Saint-Louis**  
Saint-Louis, 13 janvier. — Un terrible cyclone qui a duré cinq minutes a passé hier dans l'après-midi sur les îles de la région de Saint-Louis.

Il a causé de grands dégâts et occasionné la mort de beaucoup de personnes.

Le cyclone qui avait une largeur d'un quart de mille a été suivi d'une tempête de grêles.

Une douzaine de magasins et d'autres édifices, y compris plusieurs églises, ont été gravement endommagés.

La ville de Venise située dans l'Illinois, vis-à-vis de St-Louis, est aussi sérieusement atteinte.

Un blizzard, qui a sévi cette nuit dans le Kansas et le Nebraska, a causé de grands dégâts : il a aussi atteint Memphis dans le Tennessee et Sardis où deux églises et un grand nombre d'édifices ont été détruits.

Le cyclone parait avoir parcouru tout l'ouest : beaucoup de personnes ont été blessées.

**La direction générale des postes**  
Paris, 13 janvier. — On annonce que M. Coulon, conseiller d'Etat, délégué à la direction générale des postes et télégraphes et dont les pouvoirs arrivent à expiration, va être nommé président de section au conseil d'Etat en remplacement de M. Collet, décédé.

La section générale des postes et télégraphes a été offerte à M. de Selves, préfet de la Gironde, qui a accepté.

M. de Selves est, on le sait, veuve de M. de Freycinet.

**Le nouveau conseiller de la nomenclature apostolique**  
Paris, 13 janvier. — Mgr Zaleski, prêtre de la maison de Saint-Père, nommé conseiller à la nomenclature de Paris, en remplacement de Mgr Averardi, est arrivé hier matin à Paris. Il est descendu à l'hôtel de la nomenclature.

Mgr Zaleski, dont la famille appartient à la noblesse polonaise, est âgé de trente-cinq ans. Il est grand et mince, sa figure est empreinte d'une grande distinction.

Son intelligence et ses études très sérieuses ont été depuis longtemps appréciées par le Souverain-Pontife.

En juin 1887, Mgr Zaleski faisait partie, en qualité de premier secrétaire d'ambassade, de la mission extraordinaire confiée à Mgr Ruffo Scilla pour aller complimenter, au nom de Léon XI, la reine d'Angleterre à l'occasion du jubilé pour la cinquantième année de son règne.

Détail intéressant : Mgr Zaleski parle admirablement le français.

**Incendie d'un théâtre à Montauban**  
Montauban, 13 janvier. — Le feu a éclaté hier matin au théâtre de Moissac, dit Théâtre Sabathier. Il n'en reste plus que les murs.

Ce théâtre, tout neuf, avait été livré au public pour remplacer le théâtre Bonnier, détruit lui-même par un incendie.

Le feu a pris naissance dans les coulisses.

On suppose qu'il a été allumé par quelque cigarette jetée à terre ou par quelque charbon tombé d'une soufflerie sur un tapis et qui aura ainsi couvé toute la nuit avant d'éclater.

**Les mémoires du général Kanler**  
Rome, 13 janvier. — On assure que le pape autorisera la publication des mémoires posthumes du général Kanler sur les campagnes de 1857 contre les Garibaldiens, et de 1870, contre les Allemands.

On y ajouterait des documents relatifs aux négociations entre Kanler et le quartier-général italien par l'entremise du baron d'Arnim.

**Les expulsions en Pologne Russe**  
Posen, 13 janvier. — Aux termes d'un arrêté du préfet de police de Varsovie, 22 étrangers dont 25 Russiens et 26 Autrichiens viennent d'être expulsés de cette ville.

**Au Brésil**  
Rio-de-Janeiro, 13 janvier. — Les nouvelles reçues de Lisbonne par la poste vont jusqu'au 28 décembre.

Elles confirment qu'une tentative de révolte a éclaté parmi les soldats d'artillerie, mais qu'elle n'a pas eu d'importance; ils ont obéi aux éléments civils.

M. Carlos, Alphonse et Silveira, anciens députés, qui avaient été déportés, sont arrivés à Lisbonne.

Il paraît que l'Etat de Mazagan avait proclamé la liberté de conscience et la séparation des Eglises et de l'Etat, ce qui a été révoqué par décret du général pour le pouvoir central.

Deodora Fonseca a été élu grand maître de la maçonnerie brésilienne.

**Eroulement d'un temple**  
New-York, 13 janvier. — Un mur de la nouvelle église presbytérienne de Brooklyn s'est écroulé hier par suite du vent et a enseveli sous ses ruines une maison habitée par neuf personnes, dont six ont été tuées.

**L'élection législative du 12 janvier dans la Dordogne**  
Voici le résultat complet du scrutin :  
Inscrits : 15,194 | Votants : 12,840  
MM. Clément, opp., 6,763  
Thibon-Montauban, cons., 6,076

**L'incident de Port-Saïd**  
Paris, 13 janvier. — Les journaux reviennent sur cet incident qui a été le premier épisode de cet événement qui a été une affaire officielle. Aujourd'hui le journal publie un extrait de l'Extrait de Port-Saïd, confirmant le fait :

« Hier, une rixe a eu lieu entre musulmans chrétiens musulmans, dans le cas d'un rixe procédant à l'enterrement d'un de leurs coreligionnaires. »

« La présence du cortège d'un clerc musulman et du cortège funéraire a provoqué cette rixe. »

« Les musulmans, offensés sans doute de la présence d'un clerc musulman au milieu de leur cérémonie religieuse, ont voulu empêcher le passage à l'enterrement. »

« Ils ont résisté à ce qu'ils ont vu et frappé les chrétiens qui se trouvaient dans leur cortège. Ces-ci se défendirent. Bientôt le char funéraire au milieu de la route, et se rendrait au cimetière de France pour demander aide et protection. »

« Le consul se rendit sur les lieux, on trouva tout en désordre. Le consul et le capitaine du consulat de France se furent réunir et procéder à l'inhumation. »

« Les blessés, au nombre d'une vingtaine environ, ont été soignés aussitôt par le médecin du consulat. »

« Une enquête, ouverte simultanément au consulat et au consulat de France, poursuit, afin d'établir les responsabilités. »

**NOUVELLES MILITAIRES**

**Répartition des classes.** — Du 1<sup>er</sup> novembre 1880 au 31 octobre 1881, les classes militaires ont été réparties comme suit :

1<sup>re</sup> Armée active : Partie de la classe de 1885. Classes de 1886, 1887, 1888.

2<sup>e</sup> Réserve de l'armée active : Classes de 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, et partie de la classe 1885.

3<sup>e</sup> Armée territoriale : Classes de 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892.

Les engagements volontaires ont été répartis, les hommes qui ont été remplacés ou se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

En France, seront appelés à une réunion d'instruction :

1<sup>o</sup> Au printemps de 1880, par ordres individuels : Les hommes « à la disposition » (dispensés de l'art 17 de la loi du 27 juillet 1872) appartenant aux classes 1886 et 1887.

2<sup>o</sup> L'automne de 1880, d'une manière générale, les réservistes de la classe 1881 (excepté ceux de la cavalerie, qui seront convoqués au printemps).

Des affiches avis, publiés en temps utile, feront connaître les dates des appels.

Les réservistes de la classe appelée appartenant aux escadrons du train des équipages, aux sections d'ouvriers d'administration et d'infirmeries, aux sections de secrétaires d'état-major, aux compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'ouvriers de pontonniers pendant le cours de l'année, à des époques fixées par les commandants de corps d'armée suivant l'intérêt du service et nos coutumes locales.

Des affiches avis, publiées en temps utile, feront connaître les classes appelées en 1880 en Algérie, ainsi que l'époque de l'appel.

**SITUATION METEOROLOGIQUE.** — ROUBAIX, 14 JANVIER. — Hauteur barométrique 757. Température à 7 heures du matin 5 degrés au-dessus de zéro à 11 heures du soir, 8 degrés au-dessus de zéro à 5 heures du soir, 6 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 13 janvier. — Une nouvelle dépression venue du large, a poussé la basse-cielité 7 milles à Malignolles et s'étend jusqu'à la pointe de Bretagne. L'air des pressions fortes persiste sur la France et s'accroît en hauteur. Les vents sont généralement à l'est ou au sud-est, et les courants d'ouest dominent sur nos côtes occidentales et du nord de la France.

Les vents soufflent encore fort au nord-ouest en Provence. On signale des pluies en Allemagne, en France et nos côtes occidentales.

La température baisse sur l'Europe centrale, elle monte dans les régions du Nord. Ce matin le thermomètre marquait : à Paris, 14 degrés; à Roubaix, 13 degrés; à Valenciennes, 12 degrés; à Lille, 11 degrés; à Orléans, 10 degrés.

En France, le temps va rester brumeux au vent, quelques pluies probables avec température un peu basse.

Hier, à Paris, belle après-midi.  
Température : maximum, 12 degrés; minimum, 0 degré.

**PRIME EXCEPTIONNELLE**

La librairie du Journal de Roubaix, offre à titre de prime à tous les abonnés et à tous les acheteurs au numéro, un superbe recueil de seize morceaux de musique, pour piano, grand format, se composant de 36 pages. Ce album qui porte le titre :

**EXPOSITION-ALBUM**, comprend les morceaux suivants :

1. *Sonnettes romanesques*, polka militaire, Weytze, chef de la musique de la garde Républicaine.

2. *Liberty*, Schumann; 3. *Mariauldung*, F. Hitz; 4. *Mariauldung*, Chopin; 5. *Chanson de Printemps*, romance sans paroles, Mendelssohn; 6. *Trion*, ravotte Louis XV, Vasseur; 7. *Le printemps*, mazurka sans paroles, Chopin; 8. *Le printemps*, mazurka sans paroles, Chopin; 9. *Fantaisie sur le Valse de Bédouin*, Bédouin; 10. *Deuxième pensée*, Weber; 11. *Chanson Espagnole*, Paul Rouzeau; 12. *Noël*, lied, mazurka, Georges Lamotte; 13. *Sérénade*, Schubert; 14. *Fantaisie sur Lucie de Lemmermuer*, Danziotti; 15. *Chant d'été*, rêverie, nocturne, Bachmann; 16. *La Tour Eiffel*, Schmitt.

Il est mis en vente au prix exceptionnel de 1 franc 50.

Ajouter à cette somme 0,25 pour le recevoir franco par la poste.

Adresser les commandes, 17, rue Neuve, à Roubaix.

**CHRONIQUE LOCALE**

**ROUBAIX**

**Le paricidé Vandomme.** — Lundi et mardi, plusieurs centaines de personnes ont stationné assez longtemps sur la Grand-Place, afin d'assister à l'excution de Vandomme.

On ignore toujours si la grâce de Vandomme a été accordée ou rejetée. On croit cependant que la nouvelle sera connue ces jours-ci.

**Une jeune fille de Roubaix, accusée d'infanticide à Saint-Maurice.** — Il y a eu, il y a trois mois, M. Martin, qui tient un établissement sur l'avenue Saint-Maur, au Buisson, II, à l'angle de l'avenue Saint-Maur, à Saint-Maurice, prit à son service une jeune fille de Roubaix, Marie Hély, âgée de 24 ans.

D'un caractère très doux, elle se consacra à la même chambre que la servante, cherchant à faire de bonnes relations avec son maître.

Un jour, elle se leva de son lit, et trouva à côté d'elle une petite fille morte, enveloppée dans un drap blanc.

Elle prévint aussitôt de sa découverte sa tante, qui habite la même maison; celle-ci alla constater le fait et descendit dans la salle de l'antichambre où se trouvait l'enfant morte.

Elle fut étonnée de découvrir un enfant mort sous un lit. La dame Martin, qui avait été témoin de l'infanticide, se leva et, joint-à-la-fois, pour la première fois, étonnée, croyant qu'il s'agissait d'un de ses enfants.

La servante était à ce moment occupée à nettoyer dans la salle de l'antichambre. Sachant qu'on avait découvert le cadavre d'un enfant, elle se précipita à la cour, et son patron la trouva évanouie adossée à un mur. Il l'interrogea, mais elle ne put répondre à ses questions; elle le pria seulement de ne rien dire à personne de ce qui venait de se passer.

M. Martin se rendit néanmoins chez le commissaire de police de l'arrondissement, qui arriva aussitôt.

Il était accompagné d'un agent et de M. Choteau, médecin. Le cadavre de l'enfant était soigneusement enveloppé dans un jupon de laine.

D'après les constatations de M. Choteau, la naissance remonte à une dizaine de jours environ, ce qui explique l'état de décomposition déjà avancé du cadavre. La mort a été causée par la strangulation.

M. le commissaire de police, ayant voulu examiner l'enfant en état d'arrestation, constata sa disparition. Jusqu'à présent, elle n'a pu être retrouvée; quant à l'enfant, il a été emporté par un agent et transporté à l'hospice de la Faculté de médecine où M. le docteur Castiaux pratiquera l'autopsie.

**Un gendarme de la 2<sup>e</sup> brigade à pied de Roubaix.** — M. Hector Martin, vient de mourir.

Il est donc mort, victime de son devoir. C'était d'ailleurs, un brve dans toute l'acceptation du mot, très-estimé de ses chefs en même temps que très aimé de ses camarades.

Les funérailles auront lieu mercredi matin, en l'église du St-Sépulcre.

**Nécrologie.** — On annonce la mort de M. Alexandre-Joseph Gérard, ex-constructeur-mécanicien, âgé de 51 ans, demeurant Grande-Rue, 109, à Croix. Ses funérailles auront lieu, jeudi, 16 courant, à dix heures et demie, en l'église de Croix.

**Les hivers doux.** — Jusqu'à présent, l'hiver n'a pas été très froid, pas assez même, puisqu'on attribue en partie à cette cause la violence et le développement de l'épidémie d'influenza.

On constate dans l'hiver qu'il y a des hivers doux et qu'il y a des hivers froids.

Ainsi en 1824 les arbres fleurirent au mois de mars et les vignes en avril; en 1838 les jardins furent en fleurs en janvier; en 1855 il y eut des épis à Pâques.

En 1861 il y eut un gelée ni neige. On n'alluma pas de poêle d'Allemagne en 1862.

Enfin, la douceur de la température des hivers de 1870 et de 1882 est citée dans les traités de météorologie et, plus près de nous, l'hiver 1886 a été des plus doux.

**Une adjudication.** — Mardi, à onze heures du matin, on a procédé, dans l'une des salles de la mairie de Roubaix, à l'adjudication de l'acquisition d'un terrain destiné à l'établissement d'un marché dans le quartier du Fontenoy. Le devis s'élevait à la somme de 4,100 francs.

MM. Louis Collin de Lille a offert un rabais de 100 fr. A. Bouly de Roubaix 600 fr. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

**Un homme tombé dans le canal.** — Mardi matin vers six heures, un chaudronnier, nommé Anatole Dengremont, sortant des magasins de charbons de M. Roge, au quai de Gand, trompé par l'obscurité, se fit tomber dans le canal.

Après avoir été relevé, il fut transporté à son domicile, où il se trouva gravement blessé. On se hâta de le transporter à l'hôpital, où il est mort.

Dengremont a été conduit chez M. Dupont où il a reçu les soins nécessaires et a pu ensuite retourner à son domicile, rue de l'Ommelet.

**Un accident, rue de Lannoy.** — Les entrepreneurs de maisons en construction devaient toujours veiller à ce que les endroits dangereux qui se trouvent près des travaux soient indiqués par des piquets, soit par une lanterne bien allumée, soit par une barrière. Ils éviteraient ainsi des accidents dans le genre de celui qui s'est produit dimanche soir, rue de Lannoy, vers huit heures et demie.

Mme Marie Bernard passait sur le trottoir d'une maison en construction, quand elle tomba tout à coup dans une tranchée formée par le sapirail d'une cave qui n'était garantie par aucune barrière.

Dans sa chute, elle s'est blessée assez grièvement à l'un des côtés des blessures internes.

**En tombant sur le trottoir de la rue des Longues haies.** M. Antoine Lamand, tisserand, âgé de 18 ans, s'est cassé la jambe vers les onze heures.

Il a été reconduit à son domicile, rue de la Basse Mesure 5.

**Une attaque nocturne.** — Dans quel but MM. Charles Vandomme, chauffeur, 34, rue Laiton, et Louis Bourd, demeurant 60, rue de Lille, ont-ils été attaqués, rue du Grand-Chêne, par une bande d'individus, c'est ce que les plaignants ignorent eux-mêmes.

Toujours est-il que sans aucun motif, ils ont été assaillis de coups de poing, sans avoir pu reconnaître les agresseurs; et sans que ces derniers leur aient enlevé quoi que ce soit.

Une enquête est ouverte par la police.

**Un consommateur français.** — Les agents Phéret et Labbé, de service au poste central, furent requis le 12 janvier, par la femme E. Penet, cabaretière, afin d'arrêter un consommateur qui, non-seulement, insultait les clients de la maison, mais encore, cessait de payer.

Le nommé Charles Vandomme, chauffeur, âgé de 48 ans, demeurant rue de l'Ommelet, 23. Ce dernier, indépendamment d'insultes plus flatteuses, avait reçu dans la figure le contenu d'une chope de bière.

Il fut immédiatement à la porte, l'escalade par-dessus la porte d'un coup d'épaule.

Pour calmer sa colère, les agents le conduisirent au violon du poste central.

Désire Lannoy a été mis lundi matin en liberté après un rapport rédigé contre lui.

**Un mari qui bat sa femme.** — Les agents Stoltz et Couteurier, de service, dimanche à six heures du soir, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, ont été appelés à l'excution de la femme Kéard, demeurant 124, rue des Arts, qui s'arrangeait de la belle manière.

Cette fois, c'était le mari qui était le plus fort, et qui, non content de traîner sa femme par les cheveux, lui envoyait des verres à la tête dans l'estomac de M. Van-eneruysen, 152, rue des Arts.

La pauvre femme a été blessée assez sérieusement aux mains par les éclats de verre.

Réard a été arrêté et écroué au poste du 2<sup>e</sup> arrondissement.

**Une femme qui bat son mari.** — La chose est peu commune.

La femme Elie Timmerman a battu son mari à tel point, lundi matin, à une heure et demie, que l'agent Lorhies n'est allé dans l'obligation de rédiger un rapport à sa charge.

Il est bon de dire que cette violence eût été provoquée de la grande quantité d'alcool que la femme Timmerman avait absorbé dans la journée.

**Lundi à 8 heures et demie,** l'agent Desourelle était prévu qu'une rixe venait d'avoir lieu au numéro 27 de la rue Ste-Elisabeth.

La femme Virginie Derocq, âgée de 41 ans, soignée, venait de frapper si violemment son mari, le sieur J.-H. Vandenhoven, avec un tisonnier, que ce dernier, couvert de sang, avait dû s'écrouler, et ne pouvait plus prononcer une parole.

On courut chercher un docteur qui examina le malade, et constata qu'il avait plusieurs plaies sans gravité au cuir chevelu.

Il en résulte qu'il a été placé dans un état d'incapacité de travail.

Quant à la femme Derocq, qui a été arrêtée dans un cabaret de son quartier, elle a été incarcérée au dépôt du 2<sup>e</sup> arrondissement.

**Une arrestation.** — La police a mis en arrestation, un gendarme de 12 ans, nommé François F., accusé de vol d'une montre au préjudice d'un de ses voisins M. Desailleur.

**Watteiros.** — Un tisserand, Jean-Baptiste Favez, sortant dimanche soir à onze heures, de l'estaminet Lagache, au Crétinier, a été rencontré par un individu qui, sans motif, lui administra une volée de coups de couteau.

La victime a cru reconnaître son agresseur un journalier de Watteiros, à la charge duquel un procès-verbal a été rédigé.

**Les eaux de rivières et même les eaux de sources** fournies à l'alimentation dans la plupart des villes charbonnières desquelles germes dangereux pour la santé. C'est pourquoi nous sommes et leçons approuvées la prime que nous leur offrons aujourd'hui : une caisse de 50 bouteilles d'eau minérale naturelle de Vals (Ardèche), source « Les Célestins », autorisée par l'Etat et approuvée par l'Académie de médecine. Ces eaux, dont le sel est essentiel est le bicarbonate de soude, plus connu sous le nom de sel de